



Environnement

---

Document d'objectifs du  
site Natura 2000  
FR7200667 – Coteaux  
calcaires de la vallée de  
la Vézère

---

RESUME NON TECHNIQUE

Novembre 2017





# Document d'objectifs

## *Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère*

### *Natura 2000 « FR7200667 »*





## SOMMAIRE

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Présentation du site</b>	<b>7</b>
2.1. Diagnostic écologique	7
2.2. Habitats naturels d'intérêt européen	7
2.3. Flore d'intérêt patrimonial	9
2.4. Faune d'intérêt patrimonial	9
2.5. Diagnostic socioéconomique	10
<b>3. Objectifs de gestion</b>	<b>12</b>
<b>4. Mesures de gestion contractuelles</b>	<b>15</b>
4.1. Mesures ni agricoles ni forestières	15
4.2. Mesures forestières	16
4.3. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	17
<b>5. Mesures de gestion – Charte Natura 2000</b>	<b>18</b>
<b>6. Mesures de gestion – Non contractuelles</b>	<b>19</b>
6.1. Les mesures complémentaires	19
6.2. L'animation de la mise en œuvre du DOCOB	19
<b>7. Maquette financière des mesures</b>	<b>19</b>
<b>8. Informations complémentaires</b>	<b>19</b>



### **Maître d'ouvrage**

---

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine

Suivi de la démarche : Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24), Hugo MAILLOS

### **Structure porteuse du DOCOB**

---

Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24)

### **Opérateur**

---

Agence MTDA – Yannick Lenglet

### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Rédaction / Coordination:** Catherine DUFLOS de St AMAND (Agence MTDA)

**Cartographie :** Sébastien MALLOL ; Sébastien PIERRE (Agence MTDA)

**Diagnostic écologique** (rédaction / cartographie) : Sébastien MALLOL (Agence MTDA) ; Yannick LENGLET

**Contribution / Synthèse / Relecture :** Catherine DUFLOS de St AMAND (Agence MTDA)

**Validation scientifique :** Conservatoire botanique national sud atlantique (CBNSA)

### **Cartographie de l'état des lieux socioéconomique**

---

Cartographie : Catherine DUFLOS de St AMAND, Sébastien PIERRE (Agence MTDA)

### **Crédits photographiques (couverture)**

---

Sébastien MALLOL – Agence MTDA, 27 mai 2015, la vallée de la Vézère depuis les coteaux de la Valade

### **Référence à utiliser**

---

AGENCE MTDA / Yannick Lenglet. 2015-2017. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère ». DDT24 / DREAL Aquitaine. Résumé non technique : 21 pages.



## 1. INTRODUCTION

Issue de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore (1992) », la démarche « Natura 2000 » a pour objectif de rétablir ou de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels ainsi que les espèces animales et végétales rares ou vulnérables dites d'intérêt communautaire. Pour atteindre cet objectif, des plans de gestion sont mis en place sur les sites concernés : les Documents d'Objectifs (DOCOB) qui déterminent les enjeux majeurs de conservation sur le site, élaborés en concertation avec les usagers des sites.

Les acteurs locaux sont incités à s'engager dans cette démarche par la souscription de contrats et/ou de la charte Natura 2000 du site.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites :

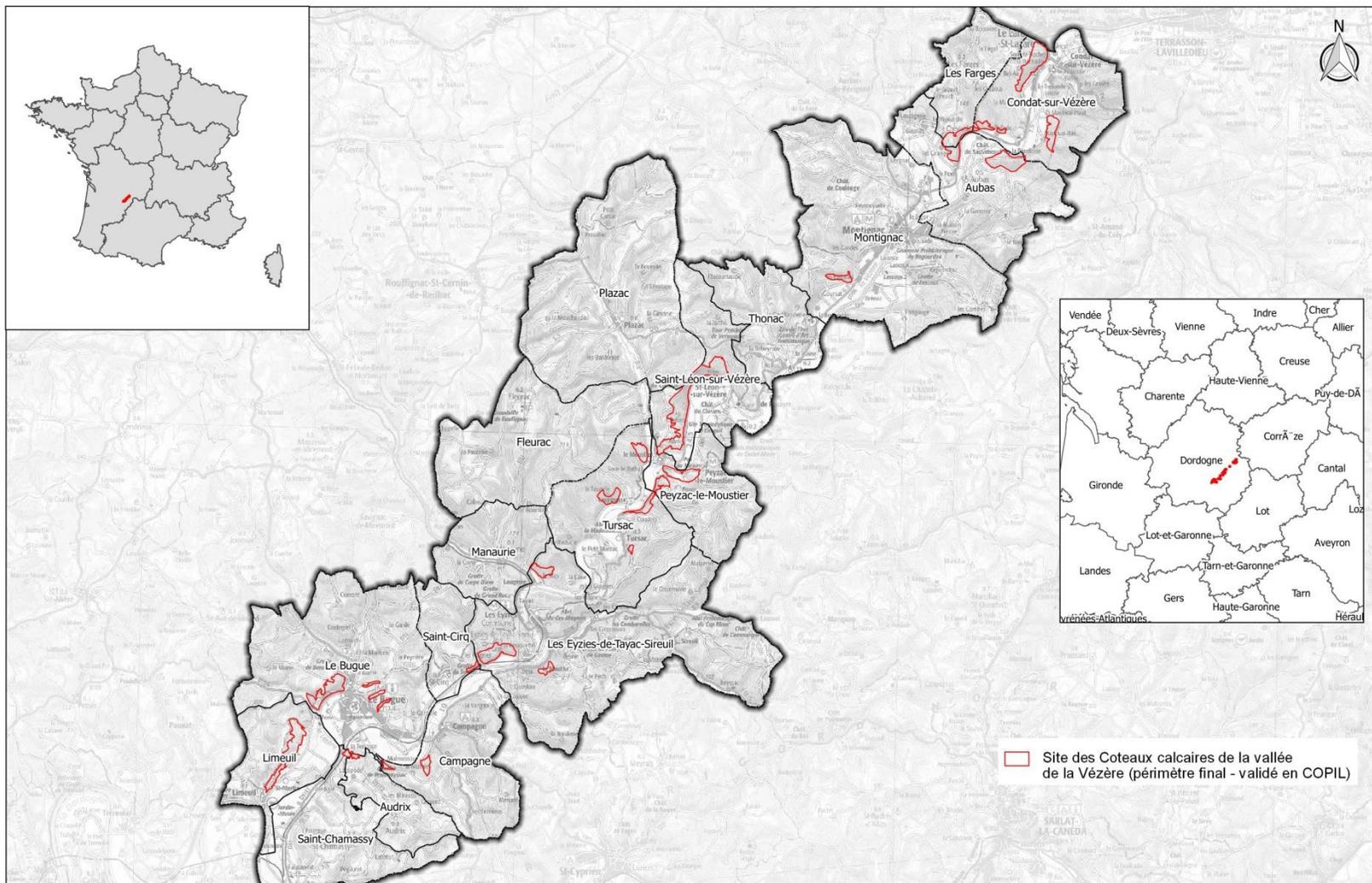
- ④ les Mesures Agro-Environnementales Climatiques : MAEC (pour les milieux agricoles uniquement) ;
- ④ les contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier) ;
- ④ les chartes Natura 2000.

### **Le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère**

Il comprend **un riche patrimoine naturel** économiquement valorisé, des paysages de grande valeur et reconnus par le tourisme, un patrimoine culturel et historique exceptionnel et économiquement valorisé (des labels : OGS, UNESCO,...). **Les activités agricoles et forestières ont jusqu'à peu participé à la richesse du patrimoine et à sa préservation** (entretien, lutte contre les incendies, préservation des paysages, maintien de population,...). Ce site subit désormais les conséquences la **déprise du monde rural**.

**Figure 1 : Carte de localisation du site**

# Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 –Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère DDT de la Dordogne



## Localisation du site

Source des données : DREAL Aquitaine  
Fond cartographique numérique : BD SCAN1000® IGN©

Réalisation : Agence MTD

Date : 11/10/2017

Échelle : 1/120000



## 2. PRESENTATION DU SITE

### 2.1. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La vallée de la Vézère est constituée de paysages et de milieux remarquables abritant une forte biodiversité.

**Au niveau des coteaux calcaires, les pelouses sèches** sont les témoins d'une exploitation anthropique extensive. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la création du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Vézère. Ces pelouses sont souvent associées à d'autres milieux liés à leur évolution naturelle tels que des fourrés ou des boisements.

La majorité du périmètre du site est également concernée par **l'Opération Grand Site de la Vallée de la Vézère** qui devrait aboutir à la création d'un vaste site classé centré sur le cœur de la vallée.

### 2.2. HABITATS NATURELS D'INTERET EUROPEEN

Douze habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés. Ils occupent une superficie de 160 ha soit 20 % du périmètre du site, avec une **majorité de pelouses sèches, qui représentent l'enjeu principal du site**, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle.



Tableau 1. Liste des habitats d'intérêt communautaire.

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Enjeu local de conservation	Commentaire
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	14,02	MOYEN	La présence disséminée du Genévrier est un élément important des systèmes agropastoraux des pelouses sèches. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux.
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	0,05	MOYEN	Habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par un pâturage occasionnel.
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	110,46	MAJEUR	Les complexes de pelouses présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Ils abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces rares et menacées.
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	ponctuel	MAJEUR	Habitat rare et localisé participant à la diversité des milieux de pelouses et abritant des espèces végétales patrimoniales.
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	8,31	MOYEN	Habitat périphérique, utilisé par les rapaces ou les chauves-souris en tant que territoire de chasse.
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	ponctuel	FORT	Milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des d'espèces spécialisées.
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	ponctuel	FORT	Falaises végétalisés avec potentiellement des espèces remarquables
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	ponctuel	MOYEN	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chauves-souris mais peu menacé à l'échelle du site
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	7,68	FORT	Habitat occupant des surfaces réduites, d'un grand intérêt biologique



Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Enjeu local de conservation	Commentaire
9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	3,44	<b>FORT</b>	Habitat rare à forte naturalité du fait des possibilités limitées d'exploitation
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	0,80	<b>MOYEN</b>	Boisements humides se développant sur les berges des cours d'eau du site
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	14,63	<b>FORT</b>	Boisements localisés abritant des espèces végétales méditerranéennes rares dans le domaine atlantique

### 2.3. FLORE D'INTERET PATRIMONIAL

Aucune espèce d'intérêt communautaire de la flore (Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore) n'est présente sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère. Le site abrite néanmoins un grand nombre d'espèces patrimoniales de la flore (protégées, rares et/ou menacées).

### 2.4. FAUNE D'INTERET PATRIMONIAL

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent plusieurs espèces animales d'intérêt européen. (Chauves-souris, Damier de la Succise, papillon protégé des prairies humides et pelouses sèches).

Le site abrite également d'autres espèces animales patrimoniales telles que la Genette commune, mammifère forestier protégé aux mœurs nocturnes, le Léopard ocellé, reptile protégé, l'Azuré du Serpolet, papillon protégé des pelouses sèches, plusieurs amphibiens et de nombreuses espèces d'oiseaux (le Faucon pèlerin, le Hibou grand-duc, le Circaète Jean-le-Blanc et l'Alouette lulu).

Ces espèces sont dépendantes de la conservation des milieux du site et en particuliers d'une mosaïque fonctionnelle de milieux sur les coteaux (pelouses, boisements, falaises, ...) pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos).

Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

Espèces	Enjeu local de conservation	Habitats d'espèces
<b>Chauves-souris</b>		
Barbastelle	<b>MOYEN</b>	Forêts de feuillus, Grottes
Petit Rhinolophe	<b>MOYEN</b>	Prairies, Ourlets, fourrés et haies, Grottes
Grand Rhinolophe	<b>MOYEN</b>	Ourlets, fourrés et haies, Forêts de feuillus, Grottes
Rhinolophe euryale	<b>FORT</b>	Prairies, Ourlets, fourrés et haies, Forêts de feuillus, Grottes
Minioptère de Schreibers	<b>MOYEN</b>	Pelouses sèches et milieux associés, Ourlets, fourrés et haies, Forêts de conifères ou mixtes, Grottes



Espèces	Enjeu local de conservation	Habitats d'espèces
<b>Chauves-souris</b>		
Petit murin	<b>FORT</b>	Prairies, Forêts de feuillus, Grottes
Grand Murin	<b>MOYEN</b>	Prairies, Ourlets, fourrés et haies, Grottes
Murin à oreilles échancrées	<b>FAIBLE</b>	Prairies, Ourlets, fourrés et haies, Grottes
Murin de Bechstein	<b>FORT</b>	Forêts de conifères ou mixtes, Grottes
Espèces	Enjeu local de conservation	Habitats d'espèces
<b>Insectes</b>		
Damier de la Succise	<b>MOYEN</b>	Pelouses sèches et milieux associés, Prairies, Grottes

## 2.5. DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE

### A. SYNTHÈSE DU CONTEXTE LOCAL

#### 🕒 Atouts :

- Un site Natura 2000 concerné principalement par une intercommunalité avec un PLU intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration : la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

#### 🕒 Faiblesses :

- Une population qui a tendance à diminuer dans les petites communes.
- Un vieillissement de la population qui perdure.

#### 🕒 Opportunités

- Des documents d'urbanismes « grenellisés » qui doivent permettre la bonne prise en compte du patrimoine naturel dans le développement du territoire.
- Des démarches locales pour le développement durable (Agenda21)

#### 🕒 Menaces

- Une pression foncière sur certains secteurs limités.

### B. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

#### 🕒 Atouts du territoire vis-à-vis de Natura 2000

- Un riche patrimoine naturel économiquement valorisé
- Des paysages de grande valeur et reconnus par le tourisme



- Un patrimoine culturel et historique exceptionnel et économiquement valorisé (des labels : OGS, UNESCO,...)
- Des activités agricoles et forestières qui ont jusque là participé à la richesse du patrimoine et à sa préservation (entretien, lutte contre les incendies, préservation des paysages, maintien de population,...).

#### 🕒 **Faiblesses du territoire vis-à-vis de Natura 2000**

- Une déprise du monde rural difficile à contrer
- Une faible valeur et une faible disponibilité de la ressource en bois qui entraînent un abandon de certaines pratiques favorables à la biodiversité
- Une topographie défavorable aux activités agricoles et forestières
- Du foncier morcellé et des exploitants partant à la retraite non renouvelés
- Une dépendance des activités aux divers soutiens financiers (européens, contexte fluctuant).

#### 🕒 **Opportunités du territoire vis-à-vis de Natura 2000**

- Une volonté locale d'agir pour le maintien d'une vie locale en lien avec le riche patrimoine (Pastoralisme, agriculture biologique, développement du tourisme au niveau local (sentiers,...)) ; des associations agropastorales qui se mettent en place.
- Une réflexion et des actions à l'échelle intercommunale, départementale, régionale.
- Le développement du tourisme vert.

#### 🕒 **Menaces présentes sur le territoire vis-à-vis de Natura 2000**

- De moins en moins d'exploitants agriculteurs ou forestiers qui gèrent l'espace (forêt, pastoralisme,...),
- Des incidences potentiellement négatives de certaines activités humaines (urbanisation, loisirs, activités sportives ou touristiques),
- Des effets du changement climatiques qui risquent notamment de favoriser les résineux et de modifier la biodiversité (espèces présentes),
- Des aides financières (forêt, agriculture,...) importantes mais insuffisantes.



🔄 **Enjeux socio-économiques en lien avec la préservation du site Natura 2000**

- Le maintien de l'agriculture, de ses pratiques et de ses filières traditionnelles respectueuses du patrimoine ; le développement de nouvelles pratiques (biologique de qualité,...) ;
- Une gestion forestière économiquement viable et durable ;
- Le développement d'un tourisme de nature raisonné et d'un tourisme culturel durable ;
- Un développement local, un urbanisme et un aménagement raisonnés durables en lien avec une démographie équilibrée.

### 3. OBJECTIFS DE GESTION

Le Document d'Objectifs comprend des objectifs de gestion du site et propose les moyens à mettre en œuvre pour assurer le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

**Tableau 2: Objectifs de conservation et de gestion du site**



Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informar, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
			OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères



Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée



## 4. MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES

Les **fiches mesures/actions** définissent pour chaque objectif de gestion les habitats et espèces visées et les moyens d'actions retenus. La concrétisation de chaque objectif de gestion passe par la mise en œuvre de mesures contractualisables permettant de mobiliser des financements. Il s'agit soit de contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricoles ni forestiers), soit des mesures agri-environnementales et climatiques(MAEC), soit de mesures d'animation du site (Convention cadre Animation), soit d'une adhésion à la charte Natura 2000 du site.

Les **cahiers des charges** des différentes mesures contractuelles retenues pour le site sont détaillés à la suite des fiches actions.

### 4.1. MESURES NI AGRICOLES NI FORESTIERES

Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
<b>N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</b>	Ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées. Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.	<b>PRIORITE 1</b>
<b>N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts.	<b>PRIORITE 1</b>
<b>N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</b>	Mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu' aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales.	<b>PRIORITE 1</b>
<b>N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b>	Limitation ou contrôle de la croissance de l'emprise des arbres principalement lorsque l'embroussaillage est limité.	<b>PRIORITE 1</b>
<b>N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b>	Mise en place d'une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole.	<b>PRIORITE 2</b>



Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
<b>N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</b>	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de certaines routes, chemins, dessertes. Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) .	<b>PRIORITE 2</b>
<b>N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b>	Aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.	<b>PRIORITE 2</b>

#### 4.2. MESURES FORESTIERES

Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
<b>F01i - Création ou rétablissement de clairières ou de landes</b>	L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</b>	Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</b>	Les dessertes en forêt non soumises au décret 2010-365 du 9 avril 2010 (évaluation des incidences) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</b>	La mesure concerne un dispositif favorisant le développement de vieux bois en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>F14i – Investissements visant à informer les</b>	La mesure concerne les investissements visant à informer les usagers de la forêt afin de les inciter à	<b>PRIORITE 2</b>



Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
usagers de la forêt	limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.	
<b>F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée</b>	La mesure concerne l'amélioration des lisières existantes (bord de pistes et de clairières, lisières externes des massifs et internes face à des enclaves non boisées) par l'aménagement de lisière étagée dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non</b>	Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par la mesure. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.	<b>PRIORITE 3</b>
<b>F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées</b>	La mesure concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive.	<b>PRIORITE 3</b>

#### 4.3. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
<b>AQ_VEZE_HE01 – Restauration et entretien des pelouses thermophiles</b>	Restauration et entretien de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par la mise en place d'une gestion pastorale.	<b>PRIORITE 1</b>
<b>AQ_VEZE_HE02 – Maintien de l'entretien des pelouses thermophiles</b>	Restauration et entretien de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles par le maintien d'une gestion pastorale.	<b>PRIORITE 1</b>



Mesure à mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité	Objectif poursuivi	Priorité de mise en œuvre par rapport à l'urgence à intervenir
<b>AQ_VEZE_HE04 – Maintien de la gestion des prairies de fauche</b>	Encourager le maintien de la gestion extensive des prairies de fauche favorable au maintien de la diversité floristique et faunistique de ces milieux.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>AQ_VEZE_SHP1 – Opérations individuelles systèmes herbagers et pastoraux</b>	Opération de maintien de pratiques conçue dans le but de préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales, dénommées « surfaces cibles ».	<b>PRIORITE 2</b>
<b>AQ_VEZE_SHP2 – Opérations collectives systèmes herbagers et pastoraux</b>	Opération vise à proposer des engagements agroenvironnementaux et climatiques destinés spécifiquement aux entités collectives pastorales, afin de préserver l'équilibre agroécologique des surfaces qu'elles valorisent.	<b>PRIORITE 2</b>
<b>AQ_VEZE_HE03 – Adaptation de la gestion des prairies de fauche</b>	Encourager la gestion extensive des prairies de fauche favorable au maintien de la diversité floristique et faunistique de ces milieux.	<b>PRIORITE 3</b>

## 5. MESURES DE GESTION – CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 est un outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

C'est un document constitué d'une liste de recommandations et d'engagements qui ne peuvent pas faire l'objet de contrats et qui contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB.

Seuls les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent adhérer à la charte, pour 5 ans.

*Cf. Document « Charte Natura 2000 »*



## 6. MESURES DE GESTION – NON CONTRACTUELLES

### 6.1. LES MESURES COMPLEMENTAIRES

Les mesures complémentaires sont notamment réglementaires, visant à garantir, le cas échéant, le respect des objectifs. Il n'en est pas prévu dans ce DOCOB.

### 6.2. L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Les modalités de mise en œuvre des différentes actions de gestion, d'animation et de suivi nécessaires pour les conduire, font l'objet d'une convention cadre d'animation signée avec une structure animatrice, une fois le DOCOB approuvé.

## 7. MAQUETTE FINANCIERE DES MESURES

Les mesures seront à mettre en œuvre suivant la maquette financière pages suivante suivantes.

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Auprès de la DDT24 ([hugo.maillos@dordogne.gouv.fr](mailto:hugo.maillos@dordogne.gouv.fr)), structure porteuse du DOCOB
- Auprès de la structure opératrice du site : Agence MTDA ([secretariat@mtda.fr](mailto:secretariat@mtda.fr))
- Auprès de la structure animatrice du site (à venir)

Tableau 3 – Maquette financière sur 5 ans (hors coûts d'animation)



Priorité	N° mesure	Intitulé	Type de mesure	Superficie concernée (ha)	Quantité utilisée pour le calcul du coût	Prix unitaire HT moyen / an en € (estimation)	Année 1 20 %		Année 2 25 %		Année 3 25 %		Année 4 15 %		Année 5 15 %		Coût sur 5 ans (€ HT)
							Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	
1	N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Nini	97.64	100 % des pelouses sèches avec un état de conservation moyen à très mauvais + 100 % des formations à <i>Juniperus communis</i>	400	19.53	7812	24.41	9764	24.41	9764	14.65	5860	14.65	5860	39060
1	N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Nini	-	1 projet par an avec 1000 ml de clôture	8200	1	8200	1	8200	1	8200	1	8200	1	8200	41000
1	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Nini	93.36	75 % des superficies de pelouses sèches	1250	18.67	23337.5	23.34	29175	23.34	29175	14	17500	14	17500	116687.5
2	N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Nini	31.12	25 % des superficies de pelouses sèches	500	6.2	3100	7.8	3900	7.8	3900	0.5	250	0.5	250	11400
1	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Nini	31.12	25 % des superficies de pelouses sèches	850	6.2	5270	7.8	6630	7.8	6630	0.5	425	0.5	425	19380
2	N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	Nini	-	1 prise en charge	15000							1	15000			15000
2	N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Nini	-	1 opération d'aménagements	15000					1	15000					15000
2	F01i	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	Contrat forestier	-	5 clairières	4000	1	4000	1.25	5000	1.25	5000	0.75	3000	0.75	3000	20000
3	F03i	Mise en œuvre de régénérations dirigées	Contrat forestier	2	25 % des superficies de Hêtraies en fin d'animation	2100							2	4200	2	4200	8400
2	F05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Contrat forestier	10	10 ha	4000	2	8000	2.5	10000	2.5	10000	1.5	6000	1.5	6000	40000
3	F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non	Contrat forestier	0.8	100 % des ripisylves du site	4000			0.8	3200							3200



Priorité	N° mesure	Intitulé	Type de mesure	Superficie concernée (ha)	Quantité utilisée pour le calcul du coût	Prix unitaire HT moyen / an en € (estimation)	Année 1 20 %		Année 2 25 %		Année 3 25 %		Année 4 15 %		Année 5 15 %		Coût sur 5 ans (€ HT)
							Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	Quantité (ha ou unité)	Coût (€ HT)	
2	F09i	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Contrat forestier	-	1 prise en charge	15000							1	15000			15000
2	F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Contrat forestier	30	0,5 % des boisements	2000	6	12000	7.5	15000	7.5	15000	4.5	9000	4.5	9000	60000
2	F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Contrat forestier	-	1 opération d'information et de sensibilisation	15000							1	15000			15000
2	F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée	Contrat forestier	10	10 ha	4000	2	8000	2.5	10000	2.5	10000	1.5	6000	1.5	6000	40000
1	AQ_VEZE_HE01	Restauration et entretien des pelouses thermophiles	MAEC	12.45	10 % des pelouses sèches	300	2.5	750	3.1	930	3.1	930	1.9	570	1.9	570	3750
1	AQ_VEZE_HE02	Maintien de l'entretien des pelouses thermophiles	MAEC	2.7	10 % des pelouses sèches en bon état de conservation	300			2.7	810	2.7	810	2.7	810	2.7	810	3240
3	AQ_VEZE_HE03	Adaptation de la gestion des prairies de fauche	MAEC	8.31	100 % des prairies de fauche	300			8.31	2493	8.31	2493	8.31	2493	8.31	2493	9972
2	AQ_VEZE_HE04	Maintien de la gestion des prairies de fauche	MAEC	8.31	100 % des prairies de fauche	100					8.31	831	8.31	831	8.31	831	2493
2	AQ_VEZE_SHP1	Opérations individuelles systèmes herbagers et pastoraux	MAEC	12.45	10 % des pelouses sèches	100	2.5	250	5.6	560	8.7	870	10.8	1080	12.5	1250	4010
2	AQ_VEZE_SHP2	Opérations collectives systèmes herbagers et pastoraux	MAEC	12.45	10 % des pelouses sèches	50	2.5	125	5.6	280	8.7	435	10.8	540	12.5	625	2005
<b>Coût total en € HT (estimation) :</b>																<b>484 597,5</b>	